



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

UNITE DE GESTION DES PROJETS AGRICOLES FINANCES PAR LA BAD
(UPA-BAD)

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A
L'ACCES AUX MARCHES EN GUINEE (PADDAMAG)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS FIRMES)

AMI /N°017/PADDAMAG/2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ETUDES ET CONTRÔLES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE 40 HA DE DOMAINES EXPÉRIMENTAUX DE L'IRAG ET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CONDITIONNEMENT DES SEMENCES (CENTRE SEMENCIER DE BORDO, MAGASINS DE STOCKAGE DES SEMENCES) EN LOT UNIQUE.

N° DU PRET : 2100150043893

N° du Projet : P-GN-A00-026

Date de l'avis : 24 novembre 2025

Financement : Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD/BAD) sous forme de prêt pour financer en partie le Projet d'Appui au Développement agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG).

Le Ministère de l'Agriculture, agissant en qualité de l'Agence d'Exécution du Projet d'Appui au Développement agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG), au compte du Gouvernement de la République de Guinée envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt du projet pour financer le contrat de prestation d'un cabinet pour la réalisation **des études et le contrôle des travaux d'aménagements de 40 ha de parcelles expérimentales de l'IRAG (CRA de Bordo et Kilissi), la réhabilitation du Centre semencier de Bordo; la réhabilitation des infrastructures de conditionnement des semences (magasins de stockage des semences).**

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est de réaliser les études de faisabilité techniques économiques, environnementales et sociales pour réaliser les travaux d'aménagement hydroagricole des parcelles expérimentales de l'IRAG dans les centres de recherche de Bordo-kankan (20 ha) et Kilissi-Kindia (20 ha) ; la réhabilitation des infrastructures de conditionnement des semences (magasins de stockage des semences) du centre semencier de Bordo, ainsi que le contrôle et la supervision des travaux.

Les objectifs spécifiques de cette mission à réaliser les études suivantes :

- La réalisation des études environnementales et mesures de sauvegarde comprenant des Notices d'impact environnemental-social simplifiés (NIES) et socio-économiques de chaque domaine, plans de réinstallation et de restauration (PAR, PRMS), Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)...
- La réalisation d'études techniques APS, APD d'aménagements des domaines de production
- L'estimation des coûts des travaux et l'élaboration de DAO ;
- Le Contrôle et la supervision des travaux.

2. ZONES D'ÉTUDE

L'étude sera réalisée dans les centres de recherches de Bordo à Kankan et Kilissi à Kindia comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Préfectures et sites

N°	Préfecture	Site	Infrastructures concernées
1	Kankan	CRA Bordo	1. aménagement de 20 ha des parcelles expérimentales ; 2. réhabilitation centre semencier ; 3. réhabilitation des magasins de conditionnement et de stockage des semences
2	Kindia	CRA Kilissi	- aménagements de 20 ha des parcelles expérimentales

3. DURÉE DE LA PRESTATION

L'ensemble des prestations sera réalisé dans un délai maximum de dix (10) mois. et en deux phases:

- Phase 1 : Etudes technique pour une durée de quatre (4) mois.
- Phase 2 : Contrôle et supervision des travaux pour une durée de six (6) mois.

Ces délais n'incluent pas le processus de validation des documents par les parties prenantes et la BAD.

4. PROFIL ET EXPÉRIENCE DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un Bureau ou groupement de Bureaux d'études spécialisés dans les études et réalisation des infrastructures rurales et ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les domaines des études et contrôle des travaux aménagement des terres agricoles, en constructions rurales en Afrique et dans la sous-région. Il doit proposer une organisation et une démarche cohérente pour la réalisation correcte de la mission dans les délais impartis.

Le cabinet ou groupement de cabinet doit être en mesure de mobiliser un personnel qualifié et les ressources matériels nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Cette équipe sera placée sous la supervision d'un seul chef de mission, ingénieur en génie rural et constituée du personnel clé suivant :

- i. un spécialiste en aménagement hydroagricole ;
- ii. Deux (2) topographes ;
- iii. Un environnementaliste ;

NB : Le cabinet pourra mobiliser d'autres experts et du personnel d'appui qu'il juge pertinent pour la réalisation correcte de cette mission dans le délai imparti.

5. CRITERES DE SÉLECTION POUR LA LISTE RESTREINTE

Les cabinets seront évalués en fonction des critères et sous critères suivants :

N°	Désignations	Notations
1	Expériences générales	40 points
1.1	Avoir plus de dix (10) ans d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales	20 points
1.2	Moins de dix (10) d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales	0 point
1.3	Bonus : Plus de dix (10) ans d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales : 20 points soit 4 points par année supplémentaire pour un maximum de 5 ans	20 points
2	Expérience spécifique dans la tâche décrite dans les TDR durant les quinze (15) dernières années	60 points
2.1	Avoir réalisé au moins cinq (5) missions des études travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales en Afrique.	30 points
2.2	Bonus : Expériences d'études et/ou supervisions des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales en Afrique : soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points
2.3	Avoir au moins une expérience avérée dans le domaine de l'élaboration des schémas directeur d'aménagement des terres, de plan d'aménagement et/ou de gestion domaines agricoles, études d'amélioration des sols, etc. en Afrique: 10 points maximum, soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points

2.4	Avoir au moins une expérience avérée dans le domaine du contrôle et de la supervision des travaux : 10 points maximum, soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points
-----	--	-----------

Les cabinets (firme) seront sélectionnés sur la base de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les Firmes de Consultants peuvent se mettre en association / groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une Firme de Consultants n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux cadres passation de marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Edition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission aux adresses suivantes : coordonnateur.upabad@gmail.com et boubcarsyakag@gmail.com.

Les postulants devront faire parvenir leur candidature rédigée en français par voie électronique en version PDF aux adresses emails ci-après : coordonnateur.upabad@gmail.com; spm.upabad@gmail.com et ibrahimabah.gonkou@gmail.com.

Les expressions d'intérêt doivent porter expressément la mention « **RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ETUDES ET CONTRÔLES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE 40 HA DE DOMAINES EXPÉRIMENTAUX DE L'IRAG ET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CONDITIONNEMENT DES SEMENCES (CENTRE SEMENCIER DE BORDO, MAGASINS DE STOCKAGE DES SEMENCES)** », et soumises en version numérique ***au plus tard le 15 décembre 2025***.

LE COORDONNATEUR



Dr. Aboubacar Ahmadou CAMARA